



Achat d'un véhicule dont le compteur a été trafiqué

Par **sophie59**, le **04/03/2008** à **09:41**

Bonjour,

Il y a 4 ans nous avons acheté une 306 Peugeot chez un revendeur automobile dans le 59. Le véhicule avait au compteur 60 000 km (nous l'avons payé 7500€).

Mais voilà, il y a 2 semaines nous avons eu un accident avec ce véhicule, ce dernier a été déclaré épave. Une expertise a donc été faite pour évaluer le remboursement que nous pourrions prétendre. Et à notre grande surprise l'expert nous a appris que le véhicule avec 320 000 km au lieu des 136 000 km indiqués sur notre compteur à l'heure actuelle. Notre assurance ne pourra donc nous rembourser que 2000€. Et nous venons d'apprendre que ce vendeur allé chercher ces véhicules sur le marché de bruxelle en Belgique (marché qui a la réputation de vendre des véhicules trafiqués). Que pouvons nous faire, pouvons nous, nous retourner contre le garage qui nous a vendu ce véhicule ? Et que pouvons nous espérés comme dédommagement.

Merci d'avance pour votre réponse.